- Recyclage et réemploi

CQPi Technicien de la qualité



CQPI

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 5

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
31/10/2029

N° DE FICHE
RNCP39785

Missions

Le technicien de la qualité assure, maintient et développe l'amélioration continue du système qualité en entreprise. Il a en charge de veiller à ce que les processus de production ou de services répondent aux règles, procédures de contrôle qualité, standards et normes de qualité préétablies dans son organisation.
Il peut intervenir sur les différentes étapes du processus de fabrication ou processus opérationnel, il définit les procédures qualité dans le but d'assurer la conformité des réalisations et un niveau de qualité constant des produits ou services pour lesquels il est missionné.
En milieu industriel ses missions englobent notamment la surveillance des processus de production, et l'apport d'expertise technique pour son secteur. Il est le garant de la conformité des produits et process, et il intervient pour mettre en place des plans d'actions en cas de remontée de non-conformité.

- Travaille en collaboration avec différents services pour améliorer en continu les procédés de fabrication, ou de processus en documentant et en analysant les données de performance.
- Réalise des plans d'action et des procédures qualité pour prévenir et/ou corriger les défaillances et s'assure également que les normes internes de l'entreprise sont respectées, mais aussi que les produits ou services répondent aux exigences légales et réglementaires, tout en satisfaisant les attentes des clients.
- Réalise tout ou partie des audits afin de vérifier que les procédures et instructions sont correctement appliquées.

Activités

- La mise en place d'un plan d'action qualité : il établit différentes actions qualité formalisées et planifiées dans un plan d'action dédié à partir d'objectifs définis.
- La formalisation d'un processus qualité opérationnel : il formalise un processus visant à garantir que chaque étape du cycle de vie d'un produit ou d'un service est réalisée avec rigueur et conformité aux exigences de qualité. Dans le secteur industriel, il permet d'établir des protocoles de contrôle et son suivi pour surveiller la qualité des produits tout au long du processus de fabrication.

CERTIFICATEURS

- Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie (déposant)
- Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries et du commerce de la récupération - Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC).

CONVENTION COLLECTIVE

637 Convention collective des industries et du commerce de la récupération

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Demandeurs d'emploi
- Intérimaires
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience - VAE si la certification est active au RNCP

- Le développement de l'amélioration continue du système qualité : il fait remonter des problématiques qualité, à identifier les aléas qualité, suggérer des améliorations en travaillant en étroite collaboration avec les équipes de production et de gestion pour mettre en œuvre des solutions.

Métiers liés

- Technicien de la qualité
- Technicien qualité process
- Auditeur qualité interne
- Qualiticien
- Technicien méthodes qualité
- Animateur qualité

BC01 - La mise en place d'un plan d'action

- Identifier la situation initiale par rapport à l'attendu et analyser les écarts
- Définir un plan d'action et en mesurer l'efficacité

BC02 - Formalisation d'un processus qualité opérationnel

- Formaliser un processus qualité opérationnel
- Réaliser les documents applicables destinés aux utilisateurs

BC03 - Développement de l'amélioration continue du système qualité

- Identifier les sources de progrès et conduire une analyse de risques
- Réaliser un audit à partir d'un référentiel interne ou externe

Modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation ont été conçues pour valider l'acquisition des compétences visées par le référentiel activités compétences :
• par chacun des blocs du référentiel (de façon autonome)
• par l'ensemble des blocs de compétences du référentiel

Le jury d'évaluation réalise :
• Une observation sur poste de travail, réalisée à l'aide d'un guide d'évaluation de la maîtrise professionnelle
• Un entretien, à l'aide d'une grille d'observation de la maîtrise professionnelle.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/26873/547252